

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**LUNDI 25 MAI 2020**

L'AN DEUX MIL VINGT, LUNDI 25 MAI A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PAVARD, Maire.

<b><u>Etaient présents</u></b>	M. PAVARD, M. BARADE, M. DESPRÉS, M. DUTERTRE, Mme FERANDO, Mme FOLAN, M. GUENÉ, M. HÉBERT, M. LEFEUVRE, Mme MICHALAKI, Mme PINEAU, Mme PRÉMARTIN, Mme PROVOTS, M. VIVIER.
<b><u>Absents excusés</u></b>	Mme SÉRUS donne pouvoir à M. DUTERTRE
<b><u>Secrétaire de séance</u></b>	Mme PINEAU

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Installation du nouveau Conseil Municipal
2. Election de Monsieur le Maire
3. Détermination du nombre d'adjoints au Maire
4. Election du premier adjoint
5. Election du deuxième adjoint
6. Election du troisième adjoint
7. Désignation des membres de la commission finances
8. Désignation des membres de la commission communication
9. Désignation des membres de la commission CCAS

**M. PAVARD procède à l'appel des élus.**

**1. APRES L'APPEL DES CONSEILLERS ELUS PAR, TOUS PRESENTS, IL EST PROCEDE A L'ELECTION DU MAIRE**

**2. ELECTION DU MAIRE**

**Délibération n° 2505202001**

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

M. Michel PAVARD, doyen, (Article L2122-8), nommé Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

M. PAVARD se porte candidat :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- nombre de suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. Michel PAVARD : 15

Monsieur Michel PAVARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.  
La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **3. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

#### **Délibération n° 2505202002**

Monsieur Michel PAVARD, élu Maire, prend la présidence de la séance et rappelle que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.  
Conformément aux articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit 4 adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, de 3 adjoints.

Au vu de ces éléments, le maire invite le Conseil Municipal à fixer le nombre des adjoints. Il propose qu'ils soient au nombre de trois.

Résultat du vote :

15 voix pour la création de 3 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création de 3 postes d'adjoints au Maire.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **ELECTION DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### **4. ELECTION DU PREMIER ADJOINT**

#### **Délibération n° 2705202003**

M. le Maire, demande qui se porte candidat, M. DESPRÉS lève la main et se porte candidat.

**Premier tour de scrutin :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

- nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- nombre de suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. Mickaël DESPRÉS : 15

M. Mickaël DESPRÉS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au Maire.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **5. ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT**

### **Délibération n° 2705202004**

M. le Maire, demande qui se porte candidat, Mme PINEAU lève la main et se porte candidate.

#### **Premier tour de scrutin**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- nombre de suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Mme Véronique PINEAU : 15

Mme Véronique PINEAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamée deuxième adjointe au Maire.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **6. ELECTION DU TROISIEME ADJOINT**

### **Délibération n° 2705202005**

M. le Maire, demande qui se porte candidat, Mme MICHALAKI lève la main et se porte candidate.

#### **Premier tour de scrutin :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- nombre de suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Mme Delphine MICHALAKI:

15

MME Delphine MICHALAKI ayant obtenu la majorité absolue est proclamée troisième adjointe au Maire.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. le maire, annonce que le Conseil municipal est à présent installé et donne lecture aux nouveaux élus des 7 principes de la Charte de l'Élu local.

## **DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS**

Les membres du Conseil Municipal ont fait part, lors de précédentes réunions de leurs souhaits de participer et de se répartir dans les commissions communales qui sont au nombre de 8. Il est nécessaire à ce jour, d'installer immédiatement trois commissions : Finances, CCAS, et Communication.

### **7. COMMISSION FINANCES**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'installation de 6 membres pour la commission finances

Président : Michel PAVARD

Responsable : Mickaël DESPRÉS

- Véronique PINEAU
- Delphine MICHALAKI
- Betty FOLAN
- Bertrand VIVIER
- Philippe DUTERTRE
- Ken HÉBERT
- 

### **8. COMMISSION CCAS**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'installation de 4 membres pour la commission CCAS.

Président : Michel PAVARD

Responsable : Véronique PINEAU

- Mickaël DESPRÉS
- Sylvia PROVOTS
- Betty FOLAN
- Charlotte FERANDO

Deux personnes hors du Conseil Municipal, ont déjà participé à cette commission au cours du mandat précédent et ont réitéré leur candidature. Il s'agit de Mme Caroline PRÉMARTIN et de Mme Marcelle LACROIX. M. Le Maire les remercie pour leur engagement.

## **9.COMMISSION COMMUNICATION**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'installation de 5 membres au sein de la Commission Communication.

Président : Michel PAVARD

Responsable : Mickaël DESPRÉS

- Véronique PINEAU
- Sylvia PROVOTS
- Betty FOLAN
- Ken HÉBERT
- Armand LEFEUVRE

Les décisions du Conseil Municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

A l'issue de ce Conseil Municipal, M. le Maire souhaite faire un aparté sur la vie communale depuis la situation de confinement liée à la pandémie du Coronavirus puis plus récemment du déconfinement.

En concertation étroite avec le directeur de l'école et les enseignants, l'école a rouvert. Bien entendu, l'effectif accueilli est moindre puisque les classes ont été organisées par tiers sur la semaine mais il a permis à quelques parents de pouvoir reprendre le travail et aux enfants de recevoir un enseignement. Cela n'a pas été simple car le protocole sanitaire très strict nous a imposé des mesures d'hygiène drastiques. M. le Maire tient à remercier le personnel de l'école qui met, chaque jour, tout en œuvre pour que vive sainement notre école. A noter que la restauration scolaire fonctionne à nouveau depuis aujourd'hui.

M. PAVARD tient également à remercier très chaleureusement, au nom de tout le Conseil Municipal et au nom de tous les habitants, les couturières bénévoles qui n'ont pas compté leur temps. Elles ont réalisé près de 800 masques ! La Commune prend toute la mesure de la tâche qui a été accomplie et est fière de cet élan de solidarité à Chemiré-le-Gaudin.

### **Point TRAVAUX :**

Mme MICHALAKI prend la parole et fait un point sur la situation du Centre-Bourg :

Comme il a été évoqué lors du conseil du 25 mai, une nouvelle réunion est prévue le 4 juin en présence des entreprises : Agence des 7 Lieux, DCI et Pigeon afin de reprendre l'ensemble des anomalies, sur site et qu'ils exposent leurs propositions de reprise, conformément aux demandes des experts.

Il faudra également étudier les points d'amélioration à apporter au projet initial.

L'assurance doit aussi préciser les conditions de prise en charge en cas de procédure judiciaire.

M. le Maire souligne qu'il reste à présent à se mettre au travail pour le bien être de la commune et informe, d'ores et déjà, qu'un Conseil Municipal se tiendra très prochainement.

**La séance du Conseil Municipal est levée à 21h00.**

**Récapitulatif des délibérations du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 :**

- Délibération n° 2505202001 : élection de Monsieur le Maire
- Délibération n° 2505202002 : détermination du nombre d'adjoints
- Délibération n° 2505202003 : élection du premier adjoint
- Délibération n° 2505202004 : élection du deuxième adjoint
- Délibération n° 2505202005 : élection du troisième adjoint

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 25 mai 2020:

M. Michel PAVARD	M. Mickaël DESPRÉS	Mme PINEAU Véronique	Mme MICHALAKI Delphine
M. Armand LEFEUVRE	Mme Sylvia PROVOTS	M. Bertrand VIVIER	M. Nicolas BARADE
M. Kévin GUÉNE	M. Ken HÉBERT	Mme Betty FOLAN	Mme Angélique SÉRUS
			Absente-excusee
Mme Mélanie PRÉMARTIN	Mme Charlotte FERANDO	M. Philippe DUTERTRE	